



Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 16 décembre 2021

Heures supplémentaires pour les AED : encore du mépris de Blanquer

Les Assistant·es d'Éducation (AED, AP et APS) se mobilisent depuis plus d'un an pour dénoncer leurs conditions de travail dans les Vies scolaires. Les bas salaires, les temps incomplets imposés, l'absence de reconnaissance des compétences professionnelles des AED et l'absence de droits protecteurs sont inacceptables !

Blanquer répond à la mobilisation des AED en dégradant encore leurs conditions de travail avec l'arrêté publié le 15 décembre 2021 permettant aux assistant·es d'éducation de faire des heures supplémentaires. Le taux horaire de l'indemnité pour heures supplémentaires attribuée est fixé à 13,11 euros.

Jusqu'alors l'annualisation du temps de travail des AED ne permettait pas d'effectuer des heures supplémentaires : les heures effectuées au-delà du service hebdomadaire étaient rattrapées par l'agent·e. Le temps de service des AED est déjà élevé et inadapté au service dans des établissements scolaires en raison de l'annualisation. Il ne prend pas en compte les conditions d'exercice propre à l'Éducation nationale : l'emploi à temps complet, c'est-à-dire avec un temps de service de 41h hebdomadaire, sur des missions aussi vastes et sans formation, est pathogène.

Avec cet arrêté, Blanquer donne la possibilité aux chef·fes d'établissement de faire pression sur les AED pour qu'ils et elles augmentent leur temps de travail selon les besoins du service.

Pour SUD éducation cela est inacceptable et va ouvrir la porte à des pressions hiérarchiques supplémentaires et à la concurrence entre collègues. Cela va à l'encontre des revendications légitimes des collectifs d'assistant·es d'éducation qui ont vu le jour partout sur le territoire l'année dernière.

Pour les assistant·es d'éducation, SUD éducation revendique :
la titularisation sans condition de tous les personnels qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur scolaire ;
l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;

Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12
fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org

l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;

la suppression du forfait nuit en internat ;

la création d'une brigade de remplacement dans les départements pour ne pas faire peser aux AED en poste dans l'établissement le remplacement des collègues absent·es,

le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;

l'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heure pour formation.